



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/105

**OBJET : SCHÉMA DIRECTEUR DES ITINÉRAIRES CYCLABLES (SDIC) – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA RÉALISATION D'UNE VOIE MIXTE PIÉTONS-CYCLES PERMETTANT DE RELIER LES QUARTIERS DE LA MORELLE ET DE LA HAILLE SUR LA COMMUNE DE MARTILLAC**

**Nombre de Conseillers en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 32**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 43**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 5 mai 2023**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 5 mai 2023**

**Secrétaire de séance : Bruno CLÉMENT**

**Le 11 mai de l'année deux mille vingt-trois à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

*Séance en présentiel exclusivement*

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 23 mars, 4 et 12 avril sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme LAGARDE	CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
DUMESNIL Mickaël	E	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAUX Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	E	M. FATH	FAURE Christian	E	M. LEMIRE
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAudeau Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2023/105**

**OBJET : SCHÉMA DIRECTEUR DES ITINÉRAIRES CYCLABLES (SDIC) – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA RÉALISATION D'UNE VOIE MIXTE PIÉTONS-CYCLES PERMETTANT DE RELIER LES QUARTIERS DE LA MORELLE ET DE LA HAILLE SUR LA COMMUNE DE MARTILLAC**

**Vu** l'article L 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la CCM et notamment son article 3-3-2 portant sur la réalisation de schémas communautaires de pistes cyclables et de chemins de randonnées,

**Vu** les délibérations n°2007/77 du 6 juillet 2007, n°2009/159 du 29 septembre 2009, n°2014/131 du 16 décembre 2014, n°2017/102 en date du 27 juin 2017, n°2019/071 en date du 28 mai 2019, 2020/111 en date du 6 octobre 2020, 2021/072 en date du 8 avril 2021, n° 2021/158 en date du 7 Octobre 2021 et n°2023/101 du 11 mai 2023 relatives à l'élaboration et aux modifications du Schéma Directeur Communautaire des Itinéraires Cyclables,

**Vu** les délibérations n°2021/174 du 25 novembre 2021 et n°2022/166 du 08 décembre 2022 relatives au Règlement d'attribution des fonds de concours,

**Vu** le projet de convention ci-annexé,

**Vu** l'avis de la commission « Infrastructures et Voiries » du 2 mai 2023,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

## EXPOSE

Le SDIC est un projet intercommunal, qui poursuit plusieurs objectifs :

- prévoir un maillage du territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu
- compléter l'épine dorsale des pistes cyclables du Conseil Départemental

Une demande de la commune de Martillac a été soumise à la CCM en février 2023 pour le financement par fonds de concours d'une voie mixte piétons-cycles permettant de relier les quartiers de la Morelle et de la Haille (en prévision de la jonction avec la commune de Cadaujac).

700 mètres linéaires de pistes sont à créer sur 3 mètres de large.

Les principes de participation de la CCM sont les suivants :

- Pistes cyclables en site propre : 50 % de l'autofinancement après recherches de financements vers d'autres financeurs.
- Pistes multifonctionnelles : 50 % de l'autofinancement après recherches de financements.
- Bandes cyclables : 35 % de l'autofinancement après recherches de financements.
- Le balisage, les zones 30 et les reprises de chaussée : 20 % après recherches de financements.
- Le fond de concours s'applique sur le coût d'investissement hors acquisitions foncières et études préalables. Il est fixé un montant plafond des travaux éligibles fixé à 200 000€ HT.

Conformément à l'article L 5214-16 V du CGCT, « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de Communes et les Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/105

**OBJET : SCHÉMA DIRECTEUR DES ITINÉRAIRES CYCLABLES (SDIC) – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA RÉALISATION D'UNE VOIE MIXTE PIÉTONS-CYCLES PERMETTANT DE RELIER LES QUARTIERS DE LA MORELLE ET DE LA HAILLE SUR LA COMMUNE DE MARTILLAC**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Plan de financement</b>			
<b>Voie mixte piétons-cycles permettant de relier les quartiers de la Morelle et de la Haille – Commune de Martillac</b>			
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Recettes prévisionnelles</b>	<b>Montant HT</b>
Travaux pistes cyclables (éligible à 50%)	49 225,96 €	CC de Montesquieu	24 612,98 €
		Autofinancement	24 612,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>49 225,96 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>49 225,96 €</b>

Le montant total de la participation définitive sera calculé ultérieurement après réception des décomptes définitifs de travaux ainsi que des différents montants des aides obtenues par la commune de Martillac pour le financement de cette piste.

Le montant définitif versé par la Communauté de Communes ne pourra dépasser le montant prévisionnel du fonds de concours, soit 24 612,98€ HT.

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Autorise le Président, à signer la convention d'attribution d'un fonds de concours pour la réalisation d'une voie mixte piétons-cycles permettant de relier les quartiers de la Morelle et de la Haille sur la commune de Martillac,
- Accorde un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 24 612,98 € HT au maximum,
- Prévoit les crédits nécessaires au(x) budget(s) afférent(s),
- Autorise le Président à signer la convention et à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 11 mai 2023

**Bruno CLÉMENT**  
Secrétaire de séance



**Bernard FATH**  
Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230511-2023\_105-DE

